

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOU, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absent : Angelo TOCCO.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Formations à la prévention des risques liés à la conduite d'engins de chantier et d'engins de levage (CACES/Avis d'aptitude Engins de Chantier // CACES/Avis d'aptitude Engins de Levage » – Groupement de commandes constitué de la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action sociale - Autorisation de signature du marché

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Prestations de services » composé des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Dans différents services de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale, des agents sont amenés à conduire des engins de chantier de toutes catégories (A à G) et des engins de levage (grues auxiliaires de chargement de véhicules, plates-formes élévatrices mobiles de personne...).

La Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS délivrent des autorisations de conduite d'engins de chantier et d'engins de levage à leurs agents sur la base notamment d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) ou d'un avis d'aptitude à la conduite en sécurité.

Accusé de réception en préfecture
049 264901158:20201021-DEL-2020-102-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Différents publics sont concernés par ce besoin de formation mais à différents niveaux, ce qui nécessite une formation adaptée aux métiers et aux pratiques.

Le marché actuel de formation arrivant à échéance, il convient de le relancer.

Une procédure adaptée ouverte a été lancée le 4 mars 2020, soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 3° du Code de la Commande public (marché ayant pour objet des services sociaux ou spécifiques). L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant estimé du marché de 464 740,80 € TTC est issu du détail quantitatif et estimatif. Les prix s'appliqueront conformément aux prix unitaires du bordereau des prix unitaires.

La remise des offres a eu lieu le 4 mai 2020.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 19 octobre 2020, il a été décidé d'attribuer le marché à l'opérateur suivant :

- **AGENEAU FORMATION sise à Loire-Authion (49800)**

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer le marché pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées au budget principal, chapitre 011 « Charges à caractère général », article 6184 « Versements à des organismes de formation ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 19 octobre 2020 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

